

COMMENT AIDER MA MÈRE ?

Par Profil supprimé Postée le 21/08/2019 22:17

Je suis désespéré, ma mère est alcoolique depuis des années, avec des hauts et des bas. Elle est également dépressive et prend l'alcool comme médicament lorsqu'elle ne se sent pas bien. Il y a plus de 20 ans elle a fait une tentative de suicide en prenant des médicaments, elle a ensuite été suivie, mais continuait régulièrement à boire. Lundi de cette semaine, elle refait une tentative de suicide avec des médicaments. Ma soeur mon père et moi souhaitons qu'elle se fasse soigner dans un hôpital, nous sommes à bout et fatigué de cette situation. Aujourd'hui, je lui en ai parlé. Elle me dit qu'elle veut se faire soigner, mais j'ai l'impression qu'elle me dit ça juste pour moi. Qu'en pensez-vous ?

Mise en ligne le 28/08/2019

Bonjour,

Il est souvent très difficile de faire la part entre la prise de conscience pour un usager d'alcool régulier de la nécessité de mettre un terme à sa consommation, sa volonté et la réelle capacité à le faire.

A travers la description que vous faites de votre mère, nous comprenons un état dépressif qui remonte à plusieurs années et une grande fragilité psychique auxquels elle parvient à faire face semble-t-il en consommant alcool et médicaments.

Si nous comprenons bien sûr votre désarroi et devinons votre épuisement, il nous apparaît essentiel pour pouvoir aider votre mère d'aborder avec elle, non pas prioritairement la question de la consommation qu'elle sait probablement problématique mais celle des éléments qui génèrent cet état dépressif. Lui dire votre compréhension de son mal-être, votre non-jugement de cette consommation et votre volonté de l'aider à aller bien pourrait vous apporter des éléments de réponse sur ce dont elle a besoin, ce que vous pouvez faire pour elle.

Il n'est pas impossible effectivement qu'elle vous dise "vouloir se faire soigner" en réponse à votre demande de ne plus la voir consommer d'alcool ou de médicaments de façon excessive mais pour autant il se peut qu'elle appréhende de faire face à ses états émotionnels envahissants sans consommation. Peut-être pouvez-vous lui poser la question simplement.

Comprenant une situation très préoccupante, il est important de savoir que vous pouvez être aidé(e)s, vous, votre sœur et/ou votre père afin de pouvoir réfléchir avec un professionnel spécialisé, à votre position, vos capacités à intervenir, vos possibilités et vos propres limites ; prendre du recul et peut-être accepter de ne pouvoir faire plus que ce que vous avez pu faire jusque-là.

Ces consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites, elles sont dispensées dans des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie. Nous vous joignons plusieurs liens ci-dessous.

Si évoquer la question sous forme d'échanges vous semble pertinent, il est également possible de nous joindre tous les jours de 8h à 2h au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat via notre site de 14h à minuit.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA LE BOCAGE

1 rue du Neufbourg
14500 VIRE

Tél : 02 31 67 55 93

Site web : www.addictions-france.org

Accueil du public : Mardi-Mercredi et Vendredi de 9h-17h30 - Jeudi de 9h-18h30, le Csapa est fermé le lundi.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Comment aider un proche ?